

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1086 rapportant une mesure d'expulsion

n° 1086

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 septembre 1953

Numéro JO

n° 12 du 01/10/1953

Date du numéro

1 octobre 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers en Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié : Vu l'arrêté n° 1008 du 19 septembre 1949 expulsant Houssein Ali Guelleh du Territoire de la Côte Française des Somalis

sur proposition du Chef des Affaires administratives,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 17

— L'arrêté n° 1008 du 19 septembre 1949, susvisé, est rapporté en ce qui concerne : Houssein Ali Guelleh, Somali Gadabourci Mahad Assé, né vers 1910 à Zeila, de Ali Guelleh et de Fatma Farah.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.